

L'actualité syndicale et européenne des Vignerons Indépendants est dense. Jean-Marie Fabre, président de la confédération, fait le point sur les différents sujets.

« Les Vignerons Indépendants ont plusieurs fers au feu en ce début d'année. Dans un contexte très tendu à l'international, nous réclamons que nos entreprises ne soient pas accablées, une fois de trop, par l'accumulation des réglementations. Sur bon nombre de dossiers heureusement nos arguments sont entendus des parlementaires et du gouvernement. Si le crédit d'impôt HVE n'a pas abouti, il n'en demeure pas moins que le ministère de l'Agriculture et Bercy ont entamé fin décembre 2019 une discussion afin d'accompagner le développement de la Haute Valeur Environnementale. La fin de l'année a aussi été studieuse du côté syndical avec la création d'un groupe de travail amené à plancher sur l'amélioration de l'assurance récolte. Deux projets de loi sont sources de vives inquiétudes. D'une part, celui sur les zones de non-traitement. Nous ne pouvons pas accepter qu'il revienne aux vignerons et aux agriculteurs d'amputer leurs exploitations pour créer des espaces tampons. Nous avons énoncé une position claire reprise par la FNSEA. L'autre front législatif porte sur le tri et la consigne des bouteilles en verre. Pour nous c'est très clairement NON. En Europe la nouvelle Commission est en place. Elle a entre les mains plusieurs sujets majeurs, dont celui de l'étiquetage nutritionnel pour lesquels la CEVI a fait valoir nos arguments, jugés pertinents. Ces différents sujets sont développés dans les pages qui suivent ».



CRÉDIT D'IMPÔT HVE

AIDES Il n'a pas pu être voté lors de la dernière loi de finance, mais les discussions pour encourager la HVE ont repris.

La HVE portée par les Vignerons Indépendants depuis ses débuts méritait bien un crédit d'impôt. C'est ce qu'a défendu la confédération auprès des parlementaires lors de l'examen de la loi de finance 2020. Une position cohérente avec le gouvernement qui s'est fixé le seuil de 50 000 exploitations certifiées HVE en 2030 (2 000 aujourd'hui). Cohérente aussi avec les encouragements fiscaux dont bénéficient déjà les agriculteurs souhaitant se convertir à l'agriculture biologique. Bien que l'amendement ait été signé par 68 députés de la majorité, il a fait les frais d'un arbitrage défavorable et n'a finalement pas été inscrit dans la loi.

Solution en vue

« Toutes les organisations professionnelles se sont alignées derrière nous, considérant que cet amendement était nécessaire. La rigueur budgétaire a eu raison de lui. Mais tout n'est pas perdu. En effet, une discussion vient de s'ouvrir entre Bercy, le ministère de l'agriculture, les parlementaires qui ont déposé l'amendement et l'association HVE pour réfléchir à des mécanismes d'encouragement autres que le crédit d'impôt » précise Jean-Marie Fabre, président des Vignerons Indépendants de France. ■



Témoignage...

Marie-Christine Verdier-Jouclas

Députée LREM du Tarn, co-présidente du groupe d'études vigne, vin et œnologie

« Depuis le début de mon mandat, je rencontre chaque année les vignerons du Gaillacois qui m'ont alertée sur la nécessité d'agir pour encourager la HVE. Nous avons travaillé sur ce dossier et un premier amendement crédit d'impôt HVE a été présenté il y a 2 ans. Depuis, nous avons continué à enrichir notre réflexion au point que l'amendement présenté lors de la dernière loi de finance a fait consensus auprès de toutes les filières

agricoles. Il accordait un crédit d'impôt de 3 500 euros aux exploitations, l'année de leur certification. Cependant, cet amendement est tombé au moment où le gouvernement s'emploie à supprimer les niches fiscales. Nous avons toutefois obtenu la tenue d'une première réunion entre les cabinets du ministère de l'agriculture et des finances pour qu'une solution alternative voit le jour. Ce dossier reste totalement ouvert ».